



Le 05 AVR. 2002

- Aux recteurs des Universités ;
- Aux directeurs-présidents et directrices-présidentes des Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement supérieur artistique organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement secondaire organisés par la Communauté française ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement fondamental organisés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Nos réf. : II/NF/mc/2002-101

Objet : Légalisation des diplômes.

Je vous informe qu'à partir du 10 avril 2002, le Service de légalisation sera transféré à l'adresse suivante :

Boulevard du Régent, 37-40
4^e étage
Tél. : 02/508 17 40
Fax: 02/508 17 50

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général des Affaires générales, de la Recherche en éducation et du Pilotage interréseaux
Site Internet <http://www.agerscfwb.be>
Téléphone vert (0800) 20 000